

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, **membres titulaires** et Serge MARQUIS et Myriam PISANO **suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Christine DEL PIE, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Denis BANDELIER à Jean Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Jean Jacques DUPREZ à Serge MARQUIS, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET, Bernard VIATTE à Monique DINET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 septembre	Le 13 septembre	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard LIAIS est désigné.

2019-06-23 Budget Général-Décision Modificative n°2

Rapporteur : Christian RAYOT

1/ Afin de procéder aux écritures d'amortissement du budget annexe du pôle médico-tertiaire, il convient de modifier des écritures au budget général à savoir le versement d'une subvention de fonctionnement de 12 800 €. En contrepartie, il convient de diminuer l'avance initialement prévue en investissement pour le même montant.

Investissement : Dépenses : chap 27 : Compte 274 :	- 12 800 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 67 : Compte 67441 :	+ 12 800 €



2/ Afin de procéder à l'achat du bâtiment LISI 28 fbg de Belfort à Delle (y compris TVA et frais de notaire), il convient d'ajuster les crédits :

Investissement : dépenses : chap 27 : Compte 21318 : + 370 000 €

Investissement : dépenses : chap 23 : Compte 2313 : - 370 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général selon le tableau ci-dessous

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2019
Code INSEE	Budget Général (60000)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

achat bâtiment briques / avances pôle médico pour

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-67441-90 : aux budgets annexes	0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0,00 €	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-90 : Constructions	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-274-90 : Prêts	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	12 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	382 800,00 €	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le




ID : 090-249000241-20190919-2019_06_23-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 24 SEP. 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT*

